

Poitou-Charentes, Vienne
Lathus-Saint-Rémy

Bac de Chez-le-Pey

Références du dossier

Numéro de dossier : IA86010399
Date de l'enquête initiale : 2016
Date(s) de rédaction : 2016
Cadre de l'étude : inventaire topographique vallée de la Gartempe
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : bac

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : la Gartempe
Références cadastrales :

Historique

Jean Fougère est désigné fermier du bac pour 5 ans à compter du 1er janvier 1831, contre une redevance annuelle de 10 francs ; le matériel appartient au fermier. Ce matériel est examiné en 1832 dans l'état, des bacs et des passages d'eau dont les baux ont été renouvelés depuis le 31 décembre 1830 (Archives départementales de la Vienne, 3 S 62).

En 1836, la commune souhaite adjuger les droits de passage mais pas construire le bateau (l'actuel est détérioré), qu'elle souhaite à charge du gouvernement. Le sous-préfet s'interroge sur le coût de la construction d'un bateau par rapport au rendement du droit de passage (Archives départementales de la Vienne, 3 S 35, voir annexe).

Le bac n'est pas figuré sur le plan cadastral de 1840. Un chemin d'accès à la rivière en aval du [moulin de Chez-le-Pey](#) pourrait correspondre à l'ancien accès au bac. Sur la rive droite, le chemin longe la rivière au niveau du [moulin du Ris](#).

Période(s) principale(s) : Moyen Age, Temps modernes

Description

Les descriptions de ce bac sont très parcellaires (voir historique).

Éléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété du département

Références documentaires

Documents d'archive

- 1811-1910. Bacs et passages d'eau sur la Gartempe, fonds de la préfecture.
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 3 S 35
-

An XII-1806. Bacs et passages d'eau dans la Vienne. Circulaires et instructions, rapports, correspondance.

1849-1868. matériel appartenant à l'État : adjudication des droits de passage, inventaire et remise du matériel au fermier.

Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 3 S 62

Annexe 1

Bac de Chez-le-Pey à Lathus, 1836, Archives départementales de la Vienne, 3 S 35

« Sous-préfecture de Montmorillon

Division des finances

Montmorillon, le 10 juin 1836

Monsieur le préfet,

M. le directeur des contributions directes, par sa lettre ce-joint, m'informe que le bac de chez le Pey, commune de Latus [sic], s'est détérioré à tel point qu'il ne peut plus servir sans danger pour les passages ; que même le sieur Fougère qui en était fermier est résolu d'en abandonner entièrement la jouissance à partir du 1er juillet prochain.

Quoique peu important sous le rapport du produit, le passage de Chez le Pey intéresse beaucoup, sous celui des communications, les communes riveraines de Latus, Saint-Rémy, Moulisme, Plaisance et surtout Bussière-Poitevine où se tient une foire le cinq de chaque mois.

Vous déciderez si, vu l'exiguïté des recettes que l'on peut tirer de ce bac, il ne conviendrait pas d'en abandonner l'entretien et le produit aux communes plutôt que d'appeler sur ce point l'intervention du gouvernement.

[formules de politesse]

Signé le sous-préfet Mariani ».

« Sous-préfecture de Montmorillon

Division des finances

Montmorillon, le 16 août 1836

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération de la commune de Latus [sic] qui autorise M. le Maire à se rendre adjudicataire des droits à percevoir au passage d'eau de Chez le Pay [sic]. Vous y verrez que le conseil municipal n'entend pas que la commune soit chargée de la construction d'un bateau pour la desserte du passage, mais seulement de se rendre adjudicataire des droits à y percevoir, après que le gouvernement aura fait construire à ses frais le bateau nécessaire à ce passage.

Cette lettre répond à la votre du 16 juillet dernier.

[formules de politesse]

Signé le sous-préfet Mariani »

Illustrations

Chez-le-Peil, le chemin en aval du moulin pourrait être l'ancien accès au port ; plan cadastral de 1840, feuille G5.

Autr. géomètre Belleoux-Bonneuil, Phot. Véronique Dujardin
IVR75_20188613808NUCA

Le chemin en aval du moulin du Ris pourrait être l'ancien accès au port sur la rive droite ; plan cadastral de 1840, feuille F5.

Autr. géomètre Belleoux-Bonneuil, Phot. Véronique Dujardin
IVR75_20188613809NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Lathus-Saint-Rémy : présentation de la commune (IA86007627) Poitou-Charentes, Vienne, Lathus-Saint-Rémy
Ponts, viaducs, bacs, gués et franchissements de la vallée de la Gartempe et de ses affluents (IA86007724)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Vallée de la Gartempe (IA86010445) Poitou-Charentes, Vienne, Jouhet,

Auteur(s) du dossier : Véronique Dujardin

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel

Chez-le-Peil, le chemin en aval du moulin pourrait être l'ancien accès au port ; plan cadastral de 1840, feuille G5.

Référence du document reproduit :

- Plans cadastraux de la communes de Lathus. Plan d'assemblage et 60 feuilles de sections. Belleoux-Bonneuil géomètre de première classe. 1840.
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 4 P 5007-5017

IVR75_20188613808NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Dujardin

Auteur du document reproduit : géomètre Belleoux-Bonneuil

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Archives départementales de la Vienne
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le chemin en aval du moulin du Ris pourrait être l'ancien accès au port sur la rive droite ; plan cadastral de 1840, feuille F5.

Référence du document reproduit :

- Plans cadastraux de la communes de Lathus. Plan d'assemblage et 60 feuilles de sections. Belleoux-Bonneuil géomètre de première classe. 1840.
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 4 P 5007-5017

IVR75_20188613809NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Dujardin

Auteur du document reproduit : géomètre Belleoux-Bonneuil

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Archives départementales de la Vienne
communication libre, reproduction soumise à autorisation